

SECRÉTARIAT DU PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIEN DE L'ENVIRONNEMENT

Vingt-deuxième Conférence du PROE

Apia (Samoa) 13–15 septembre 2011

Point 4 de l'ordre du jour :

Mesures prises en application des décisions de la 21^e Conférence du PROE

Objet

1. Faire rapport sur les mesures prises en application des décisions de la 21^e Conférence et à la suggestion de certains Membres pendant cette même conférence.

Question	Par. du rapport	Demande des pays/Décisions de la Conférence	Actions du Secrétariat
4 Actions découlant de la 20 ^e Conférence	16	Les Îles Cook seront en mesure de poursuivre en 2011 leur collaboration avec le PROE sur la gestion de l'amiante.	Un projet de Stratégie régionale de gestion de l'amiante a été élaboré et diffusé aux Membres pour observations. Une fois adoptée, cette stratégie sera convertie en plans nationaux pour gérer l'amiante en fonction des conditions locales et des risques associés.
5.1 Rapport annuel de 2009	21	La PNG demande que le renforcement des capacités se fasse sur la base d'approches bien adaptées tenant compte des situations différentes des divers pays.	Le Secrétariat a tenu compte de cette suggestion dans le cadre de sa planification.
	34	Le Samoa évoque des domaines d'inactivité apparaissant dans le rapport en précisant qu'ils devraient être examinés plus avant demande par ailleurs à ce que le Rapport de suivi et d'évaluation des performances couvre les impacts et les résultats plutôt que les activités du Secrétariat.	Par. 21 du rapport de la 21 ^e Conférence : Le Secrétariat admet que le Rapport de suivi et d'évaluation des performances pourrait être amélioré de sorte à inclure les résultats et impacts mais que les résultats ne sont pas toujours évidents sur une période de 12 mois.
	35	Les Fidji demandent que les activités menées dans les pays au titre de divers programmes fassent l'objet d'une planification préalable afin de veiller à leur bonne coordination.	Le Secrétariat a tenu compte de cette suggestion dans le cadre de sa planification.
		Les Fidji demandent aussi que le PROE fournisse aux Membres des conseils scientifiques pour mieux éclairer les activités nationales et qu'un rapport soit fourni à la prochaine Conférence du PROE.	Par. 48 du rapport de la 21 ^e Conférence : Le Secrétariat indique que ses travaux menés dans le cadre du programme scientifique océanien sur le changement climatique, financé par l'Australie, sont en cours et qu'il en rendra compte à la prochaine Conférence. Le Secrétariat ajoute que tous les conseils fournis sont étayés par des informations et des données scientifiques fiables mais qu'il essaiera d'examiner ces questions plus avant en 2011.
		Les Fidji demandent par ailleurs que le Secrétariat aide les nouveaux correspondants à se familiariser avec le FEM et que le PROE aide les Membres à élaborer des projets pratiques dans le cadre du	Par. 45 du rapport de la 21 ^e Conférence : Les Membres sont informés que le Projet océanien de réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce aux énergies renouvelables

Question	Par. du rapport	Demande des pays/Décisions de la Conférence	Actions du Secrétariat
9.1 Écosystèmes insulaires	115	S'agissant du plan d'action régional pour les requins, la Nouvelle-Zélande fait valoir qu'il serait utile d'en élargir la portée pour inclure les requins côtiers et les raies. La Nouvelle-Zélande pourrait contribuer à l'élaboration d'une nouvelle version de ce plan d'action et à la préparation de matériel d'identification de ces espèces.	Ces éléments sont inclus dans la mission de cadrage qui sera menée par CI pour concevoir avec le PROE un projet devant appuyer la mise en œuvre du plan régional pour les requins, en ciblant un financement de PEW.
	119	approuve la célébration en 2011 de l'Année océanienne du dugong; demande au Secrétariat d'aider les Membres à mettre en œuvre le Plan d'action régional océanien pour les requins.	Année du dugong lancée aux Palaos en mars 2011 Voir 115
	124	La PNG informe la Conférence qu'elle demandera des éclaircissements et des directives au Secrétariat concernant la mise en œuvre des recommandations formulées lors de la Conférence sur la conservation de la nature.	La Conférence sur la conservation de la nature a été reportée à 2013 en raison du nombre de manifestations prévues en 2012. Le PROE et le Secrétariat de la Table ronde étudient actuellement les dates et les sites possibles pour cette conférence.
	125	Les Îles Marshall, Nioué et Tuvalu demandent une assistance au PROE en vue de la mise en œuvre de leur PANSB.	Par. 125 du rapport de la 21 ^e Conférence : Le Secrétariat indique qu'il aidera tous les pays qui le souhaitent à procéder à l'examen et à la mise en œuvre de leurs PANSB respectifs. Un atelier océanien de renforcement des capacités, s'inscrivant dans le cadre d'une série d'ateliers organisés par le Secrétariat de la CDB, est prévu pour octobre 2011. Le PROE est en liaison étroite avec le Secrétariat de la CDB au sujet de l'atelier PANSB et d'autres activités liées à la CDB. Les principaux objectifs de l'atelier sont de fournir des conseils et des informations sur les outils, les processus et le soutien (technique et financier) disponibles pour faciliter la révision des PANSB.
	126	La France suggère que le PROE établisse un lien avec les travaux d'identification de la CDB sur les aires écologiquement ou biologiquement importantes.	Le PROE est en contact avec le Secrétariat de la CDB au sujet d'un atelier sur les aires écologiquement ou biologiquement importantes, prévu pour le Pacifique en novembre 2011.
	131	Le Secrétariat prend note de la nécessité de travailler de concert et d'appuyer des programmes de travail communs en adoptant une position océanienne unique ; il fait toutefois remarquer que les circonstances et les priorités nationales doivent aussi être prises en considération, qu'il convient de travailler en liaison avec d'autres initiatives régionales et sous-régionales, que l'on devrait se concentrer sur les questions marines, et qu'il faut trouver des solutions basées sur la nature.	La position océanienne unique a été présentée avec succès à la COP10. Le concept de Paysages océaniques a été élaboré pour cibler le Fonds du FEM-5 sur la biodiversité et les eaux internationales. Ce travail a été mené conjointement par le PROE, le PNUE, CI et le Groupe de travail du secteur marin dans le cadre de la mise en œuvre de la décision des dirigeants du Forum du Pacifique sur le Paysage océanique. Le Secrétariat prépare également des projets qui aborderont des solutions naturelles au changement climatique.

Question	Par. du rapport	Demande des pays/Décisions de la Conférence	Actions du Secrétariat
9.2 Avenirs océaniens	155	⇒ convient que l'examen à mi-parcours du PIFACC et ses recommandations devraient permettre d'orienter le travail de rédaction d'un PIFACC révisé capable de répondre aux besoins de la région pour la période 2011—2015; ⇒ met sur pied un groupe d'« Amis du Président » chargé de réviser le PIFACC en s'appuyant sur l'examen ainsi que sur les résultats obtenus au cours des cinq dernières années; ⇒ demande au Secrétariat de diffuser la version révisée du cadre (PIFACC — 2011) aux Membres afin d'obtenir leur point de vue en prévision de la préparation, hors session, du document final d'ici janvier 2011; ⇒ convient que le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PIFACC devraient faire partie intégrante du PIRACC devraient faire partie intégrante du PIRACC devraient faire partie intégrante du PIRACC avraient faire partie intégrante du PIRACC devraient faire partie intégrante du PIRACC devraient faire partie intégrante du PIRACC devraient faire partie intégrante du PROE et être financés en conséquence. ⇒ entérine les recommandations et les « prochaines étapes » proposées dans le rapport d'évaluation des services météorologiques régionaux; ⇒ convient que le PROE assumera le rôle de Bureau océanien chargé d'appuyer les efforts entrepris par les pays et par la région pour coordonner et faciliter la coordination et la fourniture régionales de services météorologiques pertinents; ⇒ approuve la création d'un Conseil météorologique océanien et charge le Secrétariat de définir son mandat et de le soumettre pour adoption à la première réunion du Conseil en 2011; ⇒ demande au Secrétariat de rendre compte de l'exécution des présentes décisions à la 22 de Conférence du PROE.	Le processus approuvé (145) a été mené à bien et coordonné par le Secrétariat. La 2º édition révisée du PIFACC sera présentée à la 22º Conférence du PROE. Une feuille de route pour un cadre régional intégré sur la gestion des risques de catastrophes et le changement climatique, devant remplacer le cadre d'action sur la gestion des risques de catastrophes et le PIFACC, qui arrivent à terme en 2015, devrait être élaborée en 2016 et sera également examinée lors de la 22º Conférence du PROE. Le suivi et l'évaluation du Plan stratégique du PROE sont en cours d'élaboration et il est prévu que le suivi et l'évaluation du PIFACC orienteront ce processus et seront intégrés dans le programme sur le changement climatique le cas échéant. Par. 155 du rapport de la 21º Conférence : Le Secrétariat prend note de l'appui apporté à l'évaluation des services météorologiques et reconnaît la nécessité de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre s'engage à constituer un partenariat des parties intéressées, avec l'OMM comme principal partenaire. Le Secrétariat reconnaît également que la question du poste de spécialiste en météorologie/climatologie a déjà figuré à l'ordre du jour de nombreuses réunions. Vers la fin de 2010, le Secrétariat du Commonwealth a informé le PROE qu'il financera ce poste, actuellement à pourvoir. La réunion inaugurale du Conseil météorologique du Pacifique (nouveau nom adopté) s'est tenue le 12 août 2011 à Majuro. Le Bureau océanien est désormais désigné Partenariat météorologique océanien (PMDP). Celui-ci est intégré au programme Avenirs océaniens du PROE et assurera les services de secrétariat, de coordination, de mobilisation des ressources et de développement des capacités, conformément au Plan stratégique sur la météorologique du Pacifique.

Question	Par. du rapport	Demande des pays/Décisions de la Conférence	Actions du Secrétariat
	157	Les Tonga demandent que le Secrétariat fasse le nécessaire pour devenir un organe d'exécution afin de permettre un financement accéléré en application de l'Accord et du Protocole de Kyoto.	Par. 157 du rapport de la 21 ^e Conférence : Le Secrétariat a déjà soumis au Conseil du Fonds d'adaptation du Protocole de Kyoto une demande en vue d'être approuvé en tant qu'organisme d'exécution et les discussions se poursuivent.
	158 – 159	Nauru dit estimer que le Secrétariat devrait envisager d'adjoindre des conseillers juridiques à la délégation du PROE afin de renforcer sa capacité de négociation à la Conférence des Parties et qu'il devrait faciliter la prise de positions communes dans les domaines où il existe des divergences de vues, afin d'aider la région lors de la Conférence.	Par. 169 du rapport de la 21 ^e Conférence : Le Secrétariat fait savoir qu'une formation en négociation sera fournie dans le cadre de la réunion de préparation à Cancún et que la formation dans ce domaine pourrait faire partie intégrante du cours sur le changement climatique envisagé à l'Université du Pacifique Sud.
		Plusieurs Membres soulignent la nécessité de poursuivre la formation en négociation et d'organiser des réunions destinées aux pays océaniens pendant la Conférence des Parties à la CCNUCC.	
	161	La France et les Samoa américaines suggèrent que l'on rédige des comptes rendus d'expériences réussies en matière d'adaptation qui pourraient être diffusés dans le cadre des processus internationaux.	Par. 169 du rapport de la 21 ^e Conférence : Le Secrétariat indique que les travaux doivent se poursuivre dans ce domaine et se concentrer sur le partage des enseignements tirés des projets en cours.
	163	Les Fidji recommandent que le Secrétariat recense les autres possibilités de financement de l'adaptation et de l'atténuation dans la région.	AusAID PACC Plus USAID SIDS DOC pour l'atténuation République populaire de Chine pour les énergies renouvelables Fonds japonais PIFS PEC pour les convertisseurs photovoltaïques et le dessalement Deuxième phase de l'ICCAI Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique (UE) République de Chine/Taïwan République de Corée
	164	Les États-Unis considèrent que la communication pourrait être améliorée afin de mieux comprendre les différentes positions des Membres et de profiter de l'occasion ainsi donnée de les faire tous participer aux activités entreprises dans ce domaine, et ce, d'une façon plus ouverte encore.	Le Secrétariat continuera d'explorer différents moyens pour faciliter la communication entre les Membres.
	170	⇒ approuve les recommandations relatives à la création de groupes de travail de la Table ronde sur le changement climatique, pour apporter une contribution plus efficace dans ce domaine et améliorer les interactions entre le PROE, le CORP et les points focaux nationaux sur le changement climatique.	La PCCR a adopté une structure comprenant quatre groupes de travail et un comité directeur ayant chacun un mandat spécifique. Ces groupes de travail sont les suivants : • Groupe de travail sur l'atténuation — coordonné par la CPS et le PIFS • Groupe de travail sur l'adaptation et l'intégration — coordonné par le PROE et l'UICN • Groupe de travail sur les ressources — coordonné par le PIFS et le PROE

Question	Par. du rapport	Demande des pays/Décisions de la Conférence	Actions du Secrétariat
			Groupe de travail sur la gestion de l'information et des connaissances — coordonné par la CPS et le PROE
			Comités directeurs de la PCCR 2011-2013 composés de représentants des pays, du CORP et des partenaires selon un système de rotation.
	181	La PNG fait état des préoccupations que suscitent les agents d'exécution du FEM. Elle demande au Secrétariat de solliciter le point de vue du Secrétariat du FEM à ce propos.	Le PROE a déjà soumis une demande au Fonds d'adaptation du Protocole de Kyoto pour être approuvé en tant qu'agent d'exécution. La demande soumise par le PROE pour être approuvé en tant qu'agent d'exécution du FEM fait l'objet du point 8.2.10 de l'ordre du jour.
	188	Tuvalu demande que la campagne de 2012 porte sur l'élimination des déchets dangereux stockés depuis le dernier projet d'élimination organisé par le PROE il y a plusieurs années.	Seulement 35 000 dollars ÉU. ont été obtenus à cette date pour la campagne régionale, ce qui n'est pas suffisant pour cette activité. Un projet PNUE/GEF-PAS devant être mis en œuvre fournira toutefois une assistance pour chiffrer l'élimination des déchets dangereux. Le FEM-5 pourrait également permettre de financer cette activité, en utilisant les financements bilatéraux existants à Tuvalu comme moyen de pression. Tuvalu gère également avec l'UE un projet de 6000 € qui pourrait être utilisé pour les approches de gestion environnementale des déchets liées à d'autres programmes GEF-PAS.
	189	Les îles Cook réitèrent la nécessité de résoudre la question de l'élimination de l'amiante et évoquent également le besoin de traiter des volumes croissants de déchets électroménagers et électroniques.	Une Stratégie régionale de gestion de l'amiante a été élaborée et diffusée aux Membres pour observations (circulaire 11/40 du PROE). Cette stratégie prévoit l'élaboration et la mise en œuvre de mesures nationales pour gérer le problème en fonction de sa gravité. Une stratégie semblable est prévue pour les déchets électroniques.
	191	⇒ approuve la proposition du Secrétariat concernant le lancement en 2012 d'une campagne sur la réduction des déchets et la lutte contre la pollution.	Le Secrétariat a demandé à tous les Membres de nommer des correspondants pour la campagne et a reçu des réponses de 12 Membres. Nous travaillons avec eux pour achever le plan de la campagne.
9.3 Budget- programme pour 2011	196	Le Secrétariat accepte de supprimer des futurs documents budgétaires les termes « contributions statutaires » et « arriérés », et de les remplacer par « contributions » et « contributions impayées ».	Le Secrétariat a déjà apporté ces modifications aux documents budgétaires présentés à la 22 ^e Conférence du PROE.
	197	Les EFM, les Îles Marshall, la Nouvelle-Zélande et la PNG demandent au Secrétariat de fournir à l'avenir des informations plus détaillées sur les pays et territoires qui sont susceptibles de bénéficier d'une aide, en précisant la ligne budgétaire d'où proviennent les fonds — autrement dit, ils souhaitent qu'on fournisse une liste plus précise des avantages que les Membres	Par. 198 du rapport de la 21 ^e Conférence : Le Secrétariat fait valoir que les exposés présentés dans le cadre du point 9 de l'ordre du jour de la Conférence ont pour but de permettre un examen plus détaillé des rubriques budgétaires. Par. 202 du rapport de la 21 ^e Conférence : Le Secrétariat indique que le programme de travail est conçu pour offrir la souplesse nécessaire, et

Question	Par. du rapport	Demande des pays/Décisions de la Conférence	Actions du Secrétariat
		peuvent attendre du programme de travail à titre individuel.	que d'autres documents fournissent des détails sur les pays et territoires pour lesquels une assistance est prévue.
	199	La France accueillerait favorablement une évaluation de la capacité du Secrétariat à mobiliser des financements et de la façon dont cette capacité se traduit en actions dans les pays et territoires.	Par. 199 du rapport de la 21 ^e Conférence : Le Secrétariat s'engage à fournir des détails plus précis, par pays, dans le rapport de suivi et d'évaluation des performances de 2011.
	201	Les Samoa américaines demandent que des mesures soient prises pour réduire le fardeau financier lié aux déplacements – par exemple, en demandant aux Membres de payer eux-mêmes leurs frais de voyage lorsqu'ils participent à des activités organisées par le PROE.	Le Secrétariat a pris diverses mesures, y compris la réduction des indemnités journalières qui sont passées de 100 à 80 % du montant prévu par l'ONU pour le personnel et les représentants des Membres participant à des ateliers/réunions du PROE.
	204	Le Secrétariat accepte d'inclure la composante SMOO-IP dans le budget-programme, à la demande des États-Unis.	Le SMOO-IP est inclus dans le budget- programme de 2012 mais le financement de ce poste devra reposer sur une assise plus viable.
10.1 Nouvelle échelle de rémunération	206	Les EFM, le Samoa et les Tokélaou recommandent que la question de l'échelle de rémunération du Directeur soit séparée de celle des performances. Les Tokélaou suggèrent qu'à l'avenir, ces questions fassent l'objet de points distincts de l'ordre du jour.	Cette suggestion a été prise en compte lors de la préparation de l'ordre du jour de la 22 ^e Conférence.
	215	⇒ prend note de l'évaluation du rôle du Directeur du PROE et de la catégorie de rémunération correspondante telles que recommandées dans le « Rapport sur le classement des postes de direction générale » soumis par les consultants, et demande à ces derniers de continuer d'examiner cette question avec la présidence du PROE	Le Président de la 21 ^e Conférence du PROE (PNG) a abordé cette question avec les consultants en juillet 2011. Elle sera examinée au point 9.4 de l'ordre du jour.
		décide de nommer un comité permanent qui sera présidé par le Président actuel du PROE et sera chargé d'évaluer chaque année la performance du Directeur.	
10.5 Amendement du Règlement du personnel		 approuve la mise en place d'un groupe de travail à composition non limitée comprenant des Membres intéressés devant se réunir entre les sessions pour : se prononcer sur les amendements au Règlement du personnel proposés en cours d'année ; et recommander un processus plus efficace d'amendement du Règlement du personnel, non limité à la Conférence du PROE. 	Un groupe de travail à composition non limitée s'est réuni en juillet pour examiner comment modifier le règlement du personnel. Cette question sera examinée au point 9.3 de l'ordre du jour.
10.6 Engagements de plus de six ans	238	Le Samoa recommande qu'à l'avenir, il y ait un membre extérieur dans tous les comités de sélection pour les postes de cadres professionnels, de manière à garantir la transparence.	Le Secrétariat a adopté cette pratique, à savoir veiller à ce qu'un membre extérieur siège aux comités de sélection chargés de recruter des cadres.

Question	Par. du rapport	Demande des pays/Décisions de la Conférence	Actions du Secrétariat
11.1 Intégration des espèces envahissantes et de la biodiversité	244	 ⇒ prend note des efforts préalablement déployés pour lutter contre les espèces envahissantes et encourage le Secrétariat et les Membres à chercher de nouvelles ressources et à intensifier leurs efforts de collaboration pour répondre à cette menace; ⇒ demande au Secrétariat d'élaborer une stratégie et un programme de marketing social privilégiant l'intégration politique et l'inspiration écologique pour les plus jeunes, afin d'améliorer le niveau de compréhension des valeurs de la biodiversité et de la santé des écosystèmes et des menaces auxquelles ils sont confrontés, y compris les espèces envahissantes et le changement climatique, et ainsi augmenter le soutien public et politique à la lutte contre ces menaces qui pèsent sur les moyens de subsistance et l'environnement. 	L'augmentation des ressources en provenance de Nouvelle-Zélande est à l'examen, de même qu'une collaboration accrue entre le Projet océanien de lutte contre les espèces envahissantes et le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce. Le deuxième aspect concerne la valeur de la biodiversité et la compréhension de la menace que représentent les espèces envahissantes.
11.3 Profils de pays	250	Les Membres s'engagent à fournir leurs profils de pays par écrit, pour aider le Secrétariat dans ses travaux sur la conservation de la biodiversité.	Le Secrétariat a reçu les profils de 10 pays et territoires membres.

23 août 2011 – Original en langue anglaise